

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 19 octobre 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 13 octobre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Elisabeth JOSSET a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	41
VOTANTS	54

CONVOCAION

Datée	du 13/10/23
Affichée	le 13/10/23

OBJET

Budget assainissement régie :
décision modificative n° 1

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Représentés : Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Didier PITOU
Philippe THOURET a donné pouvoir à François CARBONELL
Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TREPRIER a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Isabelle CLOUCHÉ a donné pouvoir à Philippe RONDEL
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Eric ZO
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

Absente excusée : Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances expose aux membres du Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires du budget annexe « Assainissement Régie » sur deux points :

- Augmentation des crédits prévus pour les amortissements de biens
- Augmentation des crédits prévus au titre des créances irrécouvrables pour porter la prévision à 10 000 € suite aux informations fournies par la trésorerie sur les créances à passer en perte.

Les écritures proposées sont les suivantes :

Budget Assainissement Régie DM 1		AMORTISSEMENT DES BIENS/CREANCES IRRECOUVRABLES		
INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition
Recettes	040	28153	Amortissement installations a caractère spécifique	3 000 €
	040	28135	Amortissement installations générales, agencmeents ...	32 000 €
	021		virement de la section d exploitation	-35 000 €
			Total Recettes d'investissement	0 €
			Equilibre de la section	0 €
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition
Dépenses	023		Virement à la section d'investissement	-35 000 €
	042	6811	Opération d'ordre entre sections	35 000 €
	65	6541	Créances admises en non valeur	5 000 €
	67	678	Autres charges exceptionnelles	-5 000 €
			Total Dépenses de fonctionnement	0 €
			Equilibre de la section	0 €

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 portant sur la comptabilité des services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable,
- Vu la délibération n° 2023-04-13-118 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023 portant approbation du budget primitif du budget annexe assainissement régie 2023,

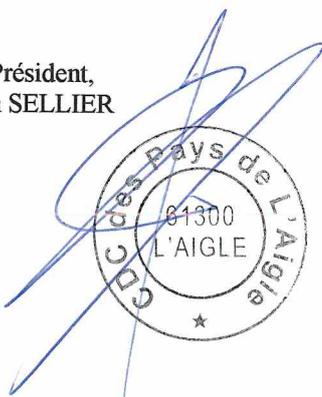
Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** la décision modificative n° 1 du budget annexe « assainissement régie » comme présentée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Acte reçu en Préfecture
 Publié en ligne 24 OCT. 2023
 Certifié exécutoire 24 OCT. 2023

Le Président,
 Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20231019-2023-10-19-186-BF
 Date de réception préfecture : 24/10/2023